

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le sept juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Etaient présents : M. Daniel BLIER, Mme Annie ALARY, M. François ROCHELLE, Mme Jocelyne AUBERT, Mme Sylvie COLLIN, M. Christophe GACEM, M. Jérôme LECLERCQ, M. Yvan LEMETEYER, Mme Sophie MAO, Mme Anne POUSSI ELGUE, M. Sébastien RAULT, M. Claude THEAULT.

Absents : Mme Marion HAAS excusée, M. Yohan CAPITAINE, M. Jean-Michel LERIVRAY excusé (procuration à M. GACEM), M. Benoit RABEL, Mme Danielle RENARD excusée, Mme Chantal RENAULT.

Secrétaire : Mme POUSSI ELGUE.

Compte-rendu de la précédente réunion :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

Marchés de travaux lotissement des Sorbiers.

Délibération n° 2016/06/07-01.

Suite à la consultation en procédure adaptée qui a eu lieu dans le cadre du groupement de commandes avec la Communauté de Communes Avranches-Mont St Michel pour ces travaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et de voirie, Mme le Maire indique que la commission d'appel d'offres du groupement de commandes s'est réunie le 19 mai 2016.

Suite à cette commission, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer les marchés suivants concernant les travaux communaux ainsi que tous documents nécessaires à leur exécution :

- Lot 1 assainissement – sous dossier B partie eaux pluviales
Entreprise LTP LOISEL pour un montant de 16 505.00 € H.T.
- Lot 2 – voirie et réseaux divers
Entreprise LTP LOISEL pour un montant de 104 399.50 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

M. Yohan CAPITAINE arrive et prend part à la suite de la réunion.

Travaux Lotissement les Sorbiers – avenant au groupement de commandes avec la Communauté de Communes.

Délibération n° 2016/06/07-02.

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de passer un avenant à la convention de groupement de commandes signée suite à la délibération du conseil municipal du 12/01/2016. En effet, lors de l'élaboration des pièces techniques, des travaux d'assainissement eaux usées ont été intégrés dans le lot n° 2 « voirie, réseaux divers ». Il reviendra donc à la Communauté de Communes Avranches – Mont St Michel de rembourser à la Commune du Val St Père les sommes versées à l'entreprise attributaire de ce lot. Le montant devrait s'élever à la somme de 26 000, 00 € H.T. environ.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et charge Mme le Maire de signer tous documents nécessaires.

Communauté de communes – approbation du rapport de la C.L.E.C.T. (Commission d'Evaluation des Charges Transférées).

Délibération n° 2016/06/07-03.

L'application de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a entraîné la création d'une Commission Locale Chargée d'Evaluer les Charges Transférées (CLECT) entre les communes et la communauté de communes.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétences afin d'en tenir compte dans le calcul de l'attribution de compensation, l'objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

La commission doit rendre ses conclusions dans un délai d'un an, à compter, soit de la mise en place de la FPU sur le territoire communautaire, soit du transfert de compétences.

La CLECT, créée par délibération communautaire en date du 25 avril 2014, a adopté le rapport joint à la présente délibération lors de sa réunion du 18 avril dernier.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la CLECT doit dorénavant être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux pour être applicable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport.

Subventions 2016 aux associations.

Délibération n° 2016/06/07-04.

Sur proposition des commissions municipales « associations, fêtes, cérémonies, sports, jeunesse, culture, tourisme » et « finances » qui ont examiné les demandes reçues, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, a attribué les subventions suivantes pour 2016 qui seront imputées au compte 6574 du budget :

NOM DE L'ASSOCIATION	montant attribué	observations
ASSOCIATIONS DU VAL ST PERE		
Aéroclub des Grèves	200 €	
Amicale des Anciens Combattants	200 €	
APE les Petits Princes de St Ex	400 €	
APE les Petits Princes de Ex – vide grenier	200 €	
Club de l'Amitié	200 €	
Football Club	1 550 €	Abstention supplémentaire de M. LEMETEYER
Football Club – entretien terrains	5 450 €	Abstention supplémentaire de M. LEMETEYER
Société de Chasse	150 €	
TC VAL	155 €	
TC VAL - raid de la Baie	500 €	
TC VAL – soutien école de triathlon	150 €	
VAL Animations Loisirs	2 700 €	
MJE (Musique Jouons Ensemble)	300 €	Compte-tenu de la participation aux différentes animations dont le Tour de France
ASSOCIATIONS EXTERIEURES SPORTIVES		
Volley Ball des Grèves Avranches	200 €	
Canoë Club Avranches	100 €	
Cercle des Nageurs Avranches	200 €	
Judo Club Avranches	100 €	
Rugby Club St Martin des Champs – Avranches	100 €	
Club Subaquatique de la Baie du Mont St Michel Avranches	100 €	
Vélo Club Avranchin	100 €	
Avranches Sports Loisirs	100 €	
UCCB Avranches Badminton	100 €	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES ACTIVITES LOCALES, LOISIRS ...		
Comice Agricole Avranches	100 €	
Photo Vidéo Club de l'Avranchin	50 €	
Université Inter-Ages Section Avranches	150 €	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES DE SOUTIEN POUR MALADIES OU ASSIMILEES		
Association des Donneurs de Sang Bénévoles du Sud Manche	150 €	
APAEIA Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés de l'Avranchin	300 €	
Association des Soins Palliatifs du Sud Manche	150 €	

Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer St Lô	200 €	
Croix Rouge Française – Délégation locale Baie du Mont St Michel	100 €	
FNATH Fédération Nationale des Accidentés de la Vie – section Avranches	100 €	
Les Enfants de l'Arc en Ciel – 56 Quistinic	50 €	
AUTRES ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
Association Passerelles Avranches	100 €	
ACARPA secteur d'action gérontologique Avranches	100 €	
Station de sauvetage en mer SNSM « Les Frégates » Baie du Mont St Michel	100 €	
TOTAL ATTRIBUE	14 905 €	

En ce qui concerne le Comité des Fêtes du Val St Père, M. THEAULT a fait savoir que les membres du comité ne demandent pas de subvention cette année, certaines manifestations n'ayant pas lieu.

En ce qui concerne l'association VAL ANIMATION LOISIRS qui avait bénéficié d'une subvention exceptionnelle en 2015, le bureau de l'association a indiqué qu'il ne demandait pas de subvention exceptionnelle pour 2016. Les mesures prises l'an dernier et l'organisation de la soirée de février ont permis de ramener l'équilibre financier pour cette année.

Renouvellement du contrat CAE de Mme LEBASSAC.

Délibération n° 2016/06/07-05.

Mme le Maire rappelle la délibération du 07/07/2015 ayant créé un poste d'agent polyvalent en milieu scolaire dans le cadre du dispositif « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » pour lequel Mme LEBASSAC Mathilde a été recrutée en septembre 2015 pour un an avec possibilité d'un éventuel renouvellement. Après contact avec Pôle Emploi, Mme le Maire indique qu'il convient de solliciter dès maintenant le renouvellement de ce contrat. Compte-tenu des besoins liés à la réorganisation scolaire de la rentrée 2016, le renouvellement du contrat est à prévoir pour une durée de travail annualisée de 26 H 00 par semaine. En cas de besoin, des heures complémentaires peuvent être effectuées dans la limite de 10 % de la durée contractuelle de travail.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce renouvellement et à signer tous documents nécessaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

Mise en place du paiement en ligne – factures de cantine et de garderie.

Délibération n° 2016/06/07-06.

Mme le Maire expose à l'assemblée que la collectivité émet des factures pour la cantine et la garderie. Ces factures sont réglées auprès du Centre des Finances Publiques d'Avranches soit par chèque bancaire soit directement au guichet de la trésorerie (numéraire ou carte bancaire).

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a développé un service de paiement en ligne dénommé TIPI (Titres payables par internet). Ce dispositif permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer avec leur carte bleue, par l'intermédiaire de son gestionnaire de télépaiement, les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire.

L'accès se fait à partir du site internet sécurisé <https://www.tipi.budget.gouv.fr>. La prise en charge et la gestion sécurisée des paiements par carte bancaire est sous la responsabilité de la DGFIP.

Le coût pour la collectivité se limite aux frais de commissionnement de la carte bancaire dont le montant est à ce jour de 0.25 % du montant de la créance + 0.05 € par transaction.

Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adhérer au dispositif TIPI proposé par la DGFIP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- d'approuver cette adhésion
- d'autoriser Mme le Maire à signer le dispositif TIPI avec la DGFIP
- d'imputer les dépenses liées aux commissions interbancaires sur le budget principal à l'article 627 (services interbancaires et assimilés)

M. LECLERCQ, devant partir, quitte la séance.

Remplacement abri en bois situé au terrain de foot, suite sinistre.

M. BLIER indique que l'assurance remboursera un montant maximum de 1 142 € suite aux dégâts liés à la tempête du 27/03/2016. La question du remplacement à l'identique ou d'une reconstruction en dur avec bardage pour conserver l'aspect antérieur est évoquée. Une estimation va être faite.

Tirage au sort pour jury des Assises.

Délibération n° 2016/06/07-07.

Conformément à la circulaire préfectorale, les personnes suivantes ont été tirées au sort à partir de la liste électorale pour constituer la liste préparatoire pour le jury des assises pour l'année 2017 :

- n° 1 789 Mme GONTIER Marie-Ange
- n° 213 M. BRIENS Jean-Claude
- n° 1 331 M. RAULT Michel
- n° 301 M. COCHARD Christian
- n° 1 754 M. LECLERC François
- n° 621 M. GRANDGUILLLOT Baptiste

Questions diverses.

- Urbanisme :

o M. BLIER fait part des permis de construire déposés ou accordés depuis la dernière réunion.

o Procédure d'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal) : Mme le Maire indique qu'un « registre des observations du public sur le PLUi » est mis à la disposition des citoyens en mairie, ceux-ci pouvant y consigner leurs observations, remarques et suggestions concernant le futur PLUi.

o Mme le Maire informe le Conseil qu'elle a été saisie d'une demande de recours gracieux sur le permis de construire attribué à la SCI HORIZON 2 pour un local commercial Parc de la Baie.

- Pour information, Mme le Maire fait part au conseil de l'installation d'une Réserve d'eau incendie par les Ets CHEREAU sur le terrain dont ils sont propriétaires en bordure de la Chasse Véniard, dans le cadre de leurs obligations en matière de protection incendie.

- Mme le Maire fait part des commandes signées dans le cadre de la délégation marchés publics.

- Mme le Maire indique que le projet d'aménagement de la rue des Ecoles a été retenu pour une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Le montant attribué est de 28 628 €.

- Mme le Maire indique que, lors de sa prochaine réunion, le Conseil Municipal devra délibérer sur l'arrêté préfectoral fixant le périmètre du futur établissement public de coopération intercommunale. Elle précise que les membres du Conseil devraient être invités à une réunion à St James le 23 juin prochain à ce sujet.

- Communes nouvelles : Mme AUBERT présente une information succincte suite à la réunion organisée par l'AMF à laquelle elle a assisté avec Mme MARLIER, secrétaire. Si une réflexion devait être engagée plus avant, il faut retenir qu'il est important qu'elle soit menée autour d'une volonté et d'un projet communs.

- Concert Jazz en Baie : un avis favorable est émis pour le prêt de la friteuse appartenant à la commune, sur le site du concert au Val St Père.

- Prochain conseil : il aura lieu le jeudi 7 juillet.